



Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

Hôtel de Ville • BP 2 • 73401 UGINE cedex • Tél. 04 79 37 34 99 • Fax 04 79 37 36 07 • E-mail : contrat.riviere.arly@gmail.com

COMITE SYNDICAL

Compte rendu

Séance du 17 décembre 2013 à 18h-19h30
Salle du conseil – Mairie d'Ugine

Le comité syndical du SMBVA, légalement convoqué le 09 décembre 2013, s'est réuni mardi 17 décembre 2013 à 18h, en séance publique à la mairie d'Ugine.

CONSEILLERS SYNDICAUX : En exercice : 21 Présents : 12 Représentés : 1			
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS			
Luc WUILLAUME	Co.RAL	Frédéric REY	Com'Arly
Philippe GARZON	Co.RAL	Dominique DOIX	CC Beaufortain
Pierre DUMOULIN MINGUET	Co.RAL	Annick CRESSENS	CC Beaufortain
Philippe CHARPENTIER	Co.RAL	Marc GARZON	CC Pays de Faverges
Claude BESEVAL	Co.RAL	Christian BAILLY	CC Pays de Faverges
Thérèse LANAUD	Le Bouchet Montcharvin	Sabine FORLIN	CC Pays du Mont Blanc
DELEGUES REPRESENTES			
Claude DUVILLARD	CC Pays du Mont Blanc	Ayant donné pouvoir à Sabine FORLIN	
DELEGUES EXCUSES			
Christiane DETRAZ	Com'Arly	Sylviane GROSSET- JANIN	CC Pays du Mont Blanc
Pierre OUVRIER-BUFFET	Com'Arly	Yann JACCAZ	CC Pays du Mont Blanc
Franck ROUBEAU	Co.RAL	Claude JOND	CC Pays du Mont Blanc
Nicole CHEVALLIER	CC Beaufortain	Jean Louis RICCHARME	Serraval
DELEGUES ABSENTS			
Xavier DESMARETS	CC Beaufortain	Emmanuel HUGUET	CC Beaufortain

Récapitulatif– (n°/objet) :

POINTS À L'ORDRE DU JOUR	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06/11/13	
	COMMUNICATIONS : ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	
	Décision n°2013-10 du 20/11/13 : Convention 2013, Appui technique et scientifique dans l'animation territoriale en faveur des zones humides du bassin versant, Conservatoire d'espaces naturels Savoie	3
	FINANCES	
	n°13-44 : Vote du budget primitif 2014	3
	RESSOURCES HUMAINES	
n°13-45 : Prolongation d'un poste d'agent administratif pourvu par voie contractuelle à temps non complet	4	
n°13-46 : Renouvellement d'un poste de catégorie B relevant de la filière technique pourvu par voie contractuelle à temps complet	5	
POINTS DIVERS :		
Diffusion du guide pratique – entretien des cours d'eau destiné aux propriétaires riverains	5	

La séance est ouverte par Philippe Garzon, président du SMBVA. Sabine Forlin a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06/11/13

Le procès-verbal de la séance du 06 novembre 2013 est approuvé.

COMMUNICATIONS : Arrêtés et Décisions pris en vertu des délégations données au Président

Décision n°2013-10 du 20/11/13 : Convention 2013, Appui technique et scientifique dans l'animation territoriale en faveur des zones humides du bassin versant, Conservatoire d'espaces naturels Savoie

Rapporteur : Philippe Garzon

La convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturel de la Savoie, relative à l'appui technique et scientifique dans l'animation territoriale en faveur des zones humides du bassin versant est signée pour une durée de 1 an. Ce dispositif d'appui technique à l'animation territoriale est conforme à la fiche action B2-101 du contrat de rivière Arly. Le montant de la convention pour l'année 2013 fixé à 3 965 € TTC.

Des compléments d'information sont demandés au sujet des actions engagées dans le cadre de l'animation territoriale pour l'année 2013. L'appui technique et scientifique fournis par le Conservatoire des Espaces Naturels Savoie (ancien CPNS), représente dans le cadre de cette convention 6,5 jours. Pour 2013, plusieurs actions ont été réalisées : analyse des PLU et du niveau de classement des zones humides, rédaction d'une fiche technique boîte à outils, informations sur la doctrine de bassin en terme de prise en compte des zones humides et sur la prise en compte de ces espace dans les projets locaux (EVITER/REDUIRE/COMPENSER – 2/1).

FINANCES

n°13-44 : Vote du budget primitif 2014

Rapporteur : Philippe Garzon

Conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du comité syndical du 06 novembre 2013, il est proposé d'approuver comme suit le Budget Primitif 2014 du SMBVA :

Section de fonctionnement : 499 041 €

Section d'investissement : 3 742 €

Section de fonctionnement					
DEPENSES	BP2013	BP 2014	RECETTES	BP 2013	BP 2014
Chapitre 011 - Charges à caractère général	359 420	407 391	Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	455 570	499 041
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	96 150	90 350			
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	1 300			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	455 570	499 041	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	455 570	499 041

Section d'investissement					
DEPENSES	BP2013	BP 2014	RECETTES	BP2013	BP 2014
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	7 000	3 742	Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	7 000	2 442
			Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	1 300
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 000	3 742	RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 000	3 742

Philippe Garzon précise que le débat d'orientation budgétaire du 06 novembre 2013 a permis de faire un bilan complet des opérations 2013 (études engagées et opérations d'information/sensibilisation) et de présenter la programmation 2014, inscrite au contrat de rivière.

Vis-à-vis des dépenses - charges à caractère général pour 2014, il est noté que ce poste est en augmentation. Ceci est dû à la réinscription de certaines opérations, telles que des études qui n'ont pas été lancées en 2013 (cas de l'étude des régimes hydrologiques du Doron), mais qui seront engagées en 2014 ou d'autres qui ont été engagées en 2013 mais qui ne seront soldées qu'en 2014, compte tenu de la durée de l'étude (cas de l'étude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise – suivi hydrologique annuel, solde à l'automne 2014).

Vis-à-vis des recettes de la section de fonctionnement, il est souligné que la participation des collectivités pour l'année 2014 est en baisse par rapport à 2013. Cette participation reste conforme aux prévisions pluriannuelles qui ont été validées lors de la signature du contrat de rivière en juin 2012.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve le budget primitif 2014.

RESSOURCES HUMAINES

n°13-45 : Prolongation d'un poste d'agent administratif pourvu par voie contractuelle à temps non complet

Rapporteur : Philippe Garzon

Conformément à la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 1°, le recrutement d'agents contractuels par les Collectivités Territoriales est autorisé.

Considérant la création récente du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly, il convient de prolonger le poste temporaire d'agent administratif contractuel, relevant de la filière administrative, à temps non complet sur une base hebdomadaire de 17.50 heures pour une période de six mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2014.

Ce poste sera rémunéré par équivalence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, rémunération qui suivra l'évolution de la valeur de l'indice 100 servant de référence aux traitements des fonctionnaires auquel s'ajoutera le régime indemnitaire instauré pour le grade.

Philippe Garzon précise que pour le 1^{er} semestre 2014, il n'est pas envisageable de mutualiser ce service avec la mairie d'Ugine, sur la base du principe initialement défini, du fait de plusieurs remplacements pour congés maternité, rendant les personnes indisponibles.

Ainsi il est proposé de reconduire sur 6 mois le poste (1/2 ETP) créé en juin 2013, concernant l'assistance administrative (secrétariat / suivi administratif et financier des subventions du contrat de rivière).

Philippe Garzon ajoute que ce poste n'intègre pas la gestion comptable et RH qui est assuré en complément par les services de la mairie d'Ugine.

Claude Besenval indique que le SIEBE (Syndicat Interco. des Eaux de la Belle Etoile), devrait prochainement rechercher une personne à mi-temps sur un poste de comptabilité – secrétariat. Un appel à candidature sera prochainement publié.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve la création d'un poste d'agent administratif par voie contractuelle à temps non complet pour une période de 6 mois, du 01/01 au 30/06/14.

n°13-46 : Renouvellement d'un poste de catégorie B relevant de la filière technique pourvu par voie contractuelle à temps complet

Rapporteur : Philippe Garzon

Conformément à la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 3-2, le recrutement d'agents contractuels par les Collectivités Territoriales est autorisé.

Conformément à la programmation du contrat de rivière sur la période 2012-17, le SMBVA, souhaite poursuivre le renfort de l'équipe technique pour assurer les missions suivantes :

- animation, coordination du contrat de rivière Arly.Doron.Chaise,
- suivi technique, administratif et financier des actions du contrat de rivière,
- maîtrise d'ouvrage d'études globales liées à la gestion des milieux aquatiques et des ressources en eau sur le bassin versant,
- appui technique aux collectivités locales,
- assistance à maîtrise d'ouvrage des actions inscrites au contrat de rivière.

Par conséquent, il convient de renouveler un poste de catégorie B, relevant de la filière technique, à temps complet pour une durée d'un an.

Le candidat retenu devra justifier d'une formation et d'une expérience réussie dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques, des travaux en rivière, mais aussi avoir quelques notions sur les marchés publics. Les opérations de recrutement n'ayant pas permis de retenir la candidature d'un titulaire de la fonction publique, il est envisagé de recourir à un contractuel pour occuper la fonction décrite.

Ce poste sera rémunéré par équivalence à l'indice de rémunération 384, rémunération qui suivra l'évolution de la valeur de l'indice 100 servant de référence aux traitements des fonctionnaires auquel s'ajoutera le régime indemnitaire instauré selon les dispositions de la délibération du 21/01/2013.

Philippe Garzon précise qu'il s'agit du renouvellement du poste de technicien occupé par Annabelle Argand, arrivée en mars 2013. A noter que ce poste est inscrit au contrat de rivière. Il bénéficie de subventions de l'Agence de l'eau (43%) et du Conseil Régional (30%).

Les élus présents soulignent leur satisfaction vis-à-vis du travail réalisé par Annabelle.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical accepte le renouvellement du poste de catégorie B par voie contractuelle à temps complet pour une durée d'un an.

POINTS DIVERS :

Diffusion du guide pratique – entretien des cours d'eau destiné aux propriétaires riverains

Ce guide pratique destiné aux propriétaires riverains, sera diffusé mi-janvier. Des exemplaires seront transmis aux communes et communautés de communes afin de relayer la distribution. 8000 exemplaires seront distribués jusqu'à la fin du contrat de rivière.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant pas d'autres questions, la séance est levée.

Fait à Ugine le 20/12/13

La secrétaire de séance,

Sabin FORLIN

Le Président

Philippe GARZON